

En faveur de la protection des espèces

Vous avez dit nuisibles ?

Le statut des espèces nuisibles : pourquoi et comment le faire évoluer, puisque le principe d'espèce nuisible est un non-sens scientifique.

Entretien avec Patrick Janin *
www.bourgogne-nature.fr

Patrick Janin explique que le droit est sur le point d'évoluer et l'étiquette nuisible pourrait être supprimée.

■ **Que signifie la notion d'espèce nuisible ?** Il s'agit d'un statut juridique issu d'une législation ancienne dont la logique remonte au XIX^e siècle. Ce statut est organisé sur le principe de la destruction d'une espèce au motif qu'elle cause des dégâts aux activités humaines, notamment agricoles, ou qu'elle concurrence les activités cynégétiques, c'est-à-dire la chasse. Dans la liste des espèces dites nuisibles, on trouve majoritairement des prédateurs. On compte ainsi des mammifères comme le renard, les mustélidés que sont la belette, le putois, la fouine et la martre, mais aussi des oiseaux tels la corneille, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet. En dehors des espèces traditionnellement incluses dans la catégorie, figurent également des espèces exotiques plus récentes, comme le ragondin et le raton laveur.

« Utile, nuisible... ? Qu'importe puisque nécessaire », disait un naturaliste

■ **Pourquoi cette notion est-elle contestée ?** Le principe d'espèce nuisible est un non-sens scientifique. Toute espèce a un rôle dans l'écosystème auquel elle appartient. Il est pro-



blématique de ne prendre en compte que ses impacts négatifs sur nos activités, et non ses impacts positifs. « Utile, nuisible... ? Qu'importe puisque nécessaire », disait un naturaliste en son temps ! Ainsi, organiser la destruction d'une espèce engendre de graves déséquilibres. Actuellement, on assiste, par exemple, à un abattage massif des renards en France. Dans le seul département de Saône-et-Loire, ce sont au moins six mille Renards qui sont tués tous les ans, mais on sait que ce chiffre est incomplet car l'administration n'a pas connaissance de la totalité des destructions. Le renard est pourtant un grand prédateur du campagnol terrestre, qui, dans le même

temps, prolifère. Pour l'éliminer, on a recours à un produit nocif, la bromadiolone, qui empoisonne également les rapaces – tous protégés – comme le milan royal. Et les dommages à venir sur les chaînes biologiques sont aujourd'hui inconnus. Il est insensé de mener une lutte chimique, avec tous les effets collatéraux qu'elle implique, au lieu de favoriser la prédation naturelle. Face à cette situation, la contestation de la réglementation donne lieu à de fréquents recours en justice pour que la liste des espèces dites nuisibles soit revue ou annulée. L'action sera longue et difficile.

■ **Que demandent les défenseurs de l'environnement ?** Il est nécessaire que la di-

mension scientifique soit mieux prise en compte avec des inventaires fiables, car les destructions d'espèces dites nuisibles se font sur la base d'informations parcellaires, pour ne pas dire passionnelles, qui ne sont pas suffisamment étayées, notamment quant à la dynamique de populations. Le droit est d'ailleurs sur le point d'évoluer car un débat parlementaire est actuellement mené afin de supprimer l'étiquette « nuisible » pour la remplacer par celle d'espèces « susceptibles de provoquer des dommages ». Cependant, au-delà des mots, il serait primordial de renverser le principe pour que la destruction ne soit plus la règle mais l'exception. À la place, des mesures de préventions doivent être recherchées et mises en œuvre, éventuellement couplées avec des mécanismes d'assurance en cas de dommages. ■

(*) Juriste à l'Université Lyon 2 où il enseigne le droit à l'environnement ; membre du mouvement associatif de défense de la nature.

➔ **Contributions.** Rubrique coordonnée par Daniel Sirugue, Rédacteur en chef de Bourgogne-Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan. Illustration : Gilles Macagno.



ÉDITION. Le vingtième numéro de la revue Bourgogne-Nature.

NATUREXPRESS

Le mot de l'expert

Patrick Janin. *Qu'en est-il du statut d'espèce protégée ? C'est aussi un statut qui doit être repensé, car les dérogations à la loi se multiplient et les destructions sont désormais fréquentes. Ainsi, la majorité des projets d'aménagements engendrant des destructions d'habitats d'espèces protégées voient le jour, sous couvert de la mise en œuvre de mesures compensatoires. Il s'agit de reconstituer ailleurs un milieu que l'on détruit, or cela conduit à une artificialisation de la nature, qui ne donne pas de garantie pour la pérennité des espèces. En outre, des espèces protégées, comme le grand cormoran ou le loup, sont détruites parce qu'elles représentent une gêne pour les pisciculteurs ou les éleveurs. Nous sommes face à une régression du droit et des discours officiels, qui délaissent les mesures préventives et négligent les multiples intérêts que ces animaux peuvent représenter sur le plan économique, mais aussi et surtout social. ■*



SPÉCIALISTE. « Le statut d'espèce protégée doit être repensé. »

Pour en savoir plus...

Revue et internet. Découvrez le n° 20 de la revue Bourgogne-Nature qui comprend les actes des 10^{es} Rencontres Bourgogne-Nature sur le thème Cent ans de remue-ménage dans la nature. Vous en apprendrez plus sur l'évolution de la protection de la nature à travers la contribution de Patrick Janin et de beaucoup d'autres experts. Retrouvez également les films de toutes les interventions sur le site www.bourgogne-nature.fr, rubriques Médiathèque et Vidéotheque.

L'actualité de BN

La vie tumultueuse des chauves-souris. Fascinantes chauves-souris ! Venez découvrir une exposition sur ces mammifères nocturnes au Muséum d'histoire naturelle Jacqué-de-La-Comble, à Autun (Saône-et-Loire), jusqu'en décembre. Entourées de mystère et d'idées préconçues ces petites bêtes sont souvent mal-aimés. Nous les craignons et nous en avons peur... Cette exposition vous permettra de mieux les connaître et d'avoir un regard sur notre patrimoine naturel. Vous y découvrirez les trente-quatre espèces françaises ainsi que nos vingt-quatre espèces bourguignonnes, leurs gîtes, leurs terrains de chasse, leurs biologies... ■

AU SOMMAIRE DE LA SEMAINE PROCHAINE



Questions de Nature

Curiosité. Le morosphinx est un papillon qui butine toujours en vol stationnaire, sans jamais se poser sur les pétales ! Sa trompe est aussi longue que son corps. Rencontre avec un curieux butineur appelé aussi le colibri des papillons. ■

PAS SI BÊTE ■
Rendez-vous avec nos amies les bêtes

Avec cette rubrique, retrouvez conseils et bonnes attitudes à adopter avec nos chats et chiens. Et puis aussi, les adoptions en lien avec les refuges de la Nièvre et de la SPA. ■



LAURIER-ROSE. Florifère.

Le Jardin de Capucine

Laurier rose. Cet arbuste généralement cultivé en pot ou en bac dans notre région fleurit tout de même six mois de l'année. Quelques soins sont nécessaires pour le conserver en bon état de végétation. À lire dimanche prochain. ■